



Populations légales en Bourgogne-Franche-Comté : 2 820 623 habitants au 1^{er} janvier 2014

Avec 2 820 623 habitants au 1^{er} janvier 2014, la Bourgogne-Franche-Comté conserve le onzième rang pour la population parmi les treize grandes régions métropolitaines, devant le Centre-Val de Loire et la Corse. Elle rassemble 4,4 % de la population de France métropolitaine. Les caractéristiques démographiques évoluent peu. Entre 2009 et 2014, la croissance régionale est de 0,1 % en moyenne par an, uniquement grâce au solde naturel. Elle est inférieure à celle de la France métropolitaine qui s'établit à 0,5 % (figures 1 et 2).

La région compte 23 communes de plus de 10 000 habitants en 2014, soit trois de moins qu'en 2009, Valentigney dans le Doubs, Héricourt en Haute-Saône et Joigny dans l'Yonne. Toutes les grandes communes perdent de la population entre 2009 et 2014, sauf Dijon (gain de 1 600 habitants), Chevigny-Saint-Sauveur (gain de 1 000 habitants) et Chenôve (stabilité) en Côte-d'Or. Durant cette période, le phénomène de décroissance démographique s'accélère. Les communes de Nevers, Auxerre, Dole et Saint-Claude perdent respectivement, 3 000, 1 900, 1 600 et 1 300 habitants. En revanche, Chalon-sur-Saône retrouve une certaine stabilité (figure 3).

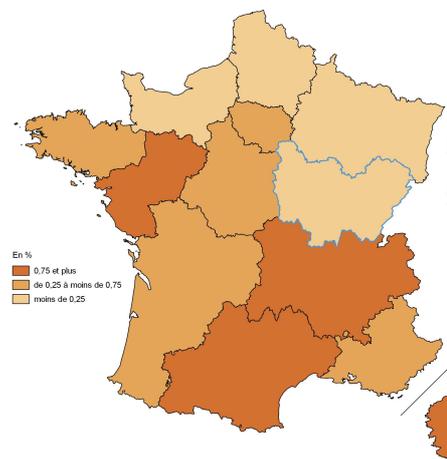
Les évolutions démographiques des intercommunalités et de leurs villes-centres témoignent de la poursuite de l'étalement urbain. Les communes périphériques perdent beaucoup moins d'habitants et parfois en gagnent. Certaines intercommunalités conquièrent ainsi des habitants alors que leurs villes-centre en perdent. C'est le cas du Grand Besançon,

du Grand Chalon, de l'Agglomération belfortaine et de la communauté de communes du Sénonais. Le Grand Dijon enregistre quant à lui une croissance légèrement supérieure à celle de Dijon (figure 4). ■

Isabelle Revillier, Insee Bourgogne-Franche-Comté

1 Évolution annuelle de la population des régions françaises

Taux de croissance annuel moyen entre 2009 et 2014



Source : Insee, Recensements de la population

2 10 000 habitants supplémentaires depuis 2009 en Bourgogne-Franche-Comté

Évolution de la population de Bourgogne-Franche-Comté

	Population municipale		Variation 2009 - 2014			
	2014	2009	Nombre	Totale	Moyenne annuelle (%)	
					Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Bourgogne-Franche-Comté	2 820 623	2 810 648	+ 9 975	+ 0,1	+ 0,1	0,0
France métropolitaine	64 027 784	62 465 709	+ 1 562 075	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,1

Sources : Insee, Recensements de la population, État Civil



3 Les communes de Dijon, Chevigny-Saint-Sauveur et Chenôve gagnent des habitants

Évolution de la population de Bourgogne-Franche-Comté

Communes de 10 000 habitants et plus	Population 2014	municipale 2009	Variation 2009 - 2014	
			Nombre	Moyenne annuelle (%)
Dijon	153 668	152 110	+ 1 558	+ 0,2
Beaune	21 579	22 516	- 937	- 0,8
Chenôve	14 165	14 111	+ 54	+ 0,1
Talant	11 346	11 638	- 292	- 0,5
Chevigny-Saint-Sauveur	11 097	10 076	+ 1 021	+ 1,9
Besançon	116 690	117 392	- 702	- 0,1
Montbéliard	25 521	26 078	- 557	- 0,4
Pontarlier	17 413	18 267	- 854	- 1,0
Audincourt	14 131	14 731	- 600	- 0,8
Valentigney	9 970	11 558	- 1 588	- 2,9
Dole	23 312	24 906	- 1 594	- 1,3
Lons-le-Saunier	17 311	17 907	- 596	- 0,7
Saint-Claude	10 096	11 355	- 1 259	- 2,3
Nevers	34 485	37 470	- 2 985	- 1,6
Cosne-Cours-sur-Loire	10 553	10 741	- 188	- 0,4
Vesoul	15 212	15 920	- 708	- 0,9
Chalon-sur-Saône	44 985	45 504	- 519	- 0,2
Mâcon	33 456	34 136	- 680	- 0,4
Le Creusot	21 991	22 840	- 849	- 0,8
Montceau-les-Mines	18 902	19 504	- 602	- 0,6
Autun	13 955	14 496	- 541	- 0,8
Auxerre	34 843	36 702	- 1 859	- 1,0
Sens	25 507	25 885	- 378	- 0,3
Belfort	49 764	50 199	- 435	- 0,2

Source : Insee, Recensements de la population

4 Sept intercommunalités sur vingt en augmentation

Évolution de la population dans les intercommunalités comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants en Bourgogne-Franche-Comté

Intercommunalités	Nombre	Population municipale		Variation 2009 - 2014	
		2014	2009	Nombre	Moyenne annuelle (%)
CU Grand Dijon	24	249 845	245 716	+ 4 129	+ 0,3
CA Beaune Côte et Sud-Communauté Beaune-Chagny-Nolay	53	52 147	52 628	- 481	- 0,2
CA du Grand Besançon	57	178 853	177 021	+ 1 832	+ 0,2
CA du Pays de Montbéliard	29	115 356	117 731	- 2 375	- 0,4
CC du Grand Pontarlier	10	26 699	26 565	+ 134	+ 0,1
CA du Grand Dole	42	52 078	52 624	- 546	- 0,2
CA Espace Communautaire Lons Agglomération (Ecla)	24	31 369	31 892	- 523	- 0,3
CC Haut-Jura Saint-Claude	27	21 777	23 201	- 1 424	- 1,3
CA de Nevers	12	66 677	69 704	- 3 027	- 0,9
CC Loire et Nohain	9	16 788	16 886	- 98	- 0,1
CA de Vesoul	20	32 612	32 798	- 186	- 0,1
CA Le Grand Chalon	37	105 993	105 181	+ 812	+ 0,2
CU Le Creusot Montceau-les-Mines	27	93 572	95 838	- 2 266	- 0,5
CA du Mâconnais-Val de Saône	26	62 186	61 833	+ 353	+ 0,1
CC du Grand Autunois Morvan	43	31 229	32 067	- 838	- 0,5
CA de l'Auxerrois	21	63 471	64 605	- 1 134	- 0,4
CC du Sénonais	27	58 183	57 600	+ 583	+ 0,2
CA de l'Agglomération Belfortaine	33	96 990	95 616	+ 1 374	+ 0,3

Source : Insee, Recensements de la population

Définitions

Population légale : le terme générique de **population légale** regroupe, pour chaque commune, la population municipale, la population comptée à part et la population totale résultant de la somme des deux premières.

La population municipale comptabilise les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune,
- vivant en communautés sur le territoire de la commune,
- sans abri, recensées sur le territoire de la commune,
- résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle se trouve dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence dans la commune (étudiants majeurs de moins de 25 ans, militaires...). La population comptée à part représente une faible part de la population totale des communes.

Pour un **usage statistique**, seules les populations municipales doivent être utilisées.

Note méthodologique

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises sont publiées par décret au Journal Officiel. Elles prennent effet au 1^{er} janvier 2017.

Établies chaque année - loi du 27 février 2002 - les populations légales sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

Les données de population légale au 1er janvier 2014 utilisent les résultats issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2012 à 2016.

La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les neuf ans, une technique d'enquêtes annuelles. Celle-ci distingue les communes de moins de 10 000 habitants, enquêtées exhaustivement une fois tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus, dans lesquelles un échantillon de 40 % des logements sont enquêtés au cours d'un cycle quinquennal (8 % par an dans chaque commune).

Pour assurer une égalité de traitement entre communes et pour garantir la qualité des données de population sur des zonages géographiques plus larges (départements, régions), ces chiffres sont relatifs à une même année pour toutes les communes.



Insee Bourgogne- Franche-Comté

8, rue Louis Garnier

25020 Besançon

Directeur de la publication :
Patrick Pétour

Rédacteur en chef :
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Revillier I., « Les 26 grandes communes de Bourgogne-Franche-Comté rassemblent plus du quart de la population régionale », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 21, Janvier 2017.

- Les chiffres de population de toutes les communes de France sont disponibles sur le site insee.fr